Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502909-20260312-D_2026_12-DE

COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL
14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22
Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr
http://www.saintmalonsurmel.fr/

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2026

Date de convocation : 20 février 2026
Conseillers en exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le douze mars, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

Étaient présents : M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : M. BASTARDIE Pierre, Mme Manon DEMEURANT, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, Mme Héléna LERAY, Mme Erell LISSILLOUR, M. Pascal ROUILLE, M. Jean-Michel TEYSSIER et M. Freddy THOMAS.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Excusés : Mme Nolwenn BORDIER et Mme Catherine PUISSEGUR.

Procuration : Nolwenn BORDIER à Manon DEMEURANT.

Secrétaire de séance : Mme Héléna LERAY.

2026-12 – FINANCES : AFFECTATION DE RESULTATS

Vu la délibération n°2026-01 du 16 janvier 2026, concernant l'approbation du compte financier unique de l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité :

- décide d'affecter au budget de la commune pour l'exercice 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :
  - couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 la somme de 8 533,85 € pour couvrir les dépenses d'investissement de 2025
  - le surplus est affecté en recettes de fonctionnement, sur la ligne budgétaire 002, soit 254 330,81 €.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer

MAIRIE DE ST-MALON-SUR-MEL (Ille et Vilaine)

Annule et remplace la délibération n°2026-02